

Ecole de Sécurité Routière de Juvisy
6, avenue de la Cour de France
91260 JUVISY-SUR-ORGE

***Stage Permis à Points**

***Enseignement de la conduite**

*** Tests Psychotechniques**

TEL : 01.69.44.33.01

E-mail : esrjuvisy@gmail.com



FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATEGORIE A2

Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts (kw) ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw.

PUBLIC VISE	Candidat au permis de conduire de la catégorie B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis motocyclette.
PRE - REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». - Être âgé de 18 ans. - Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1^{er} Janvier 1988.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	<p>Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant un volume de formation prévisionnel.</p> <p>Si vous êtes titulaire d'une catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans, vous êtes dispensé de l'épreuve théorique générale.</p> <p>Equipements obligatoires (casque homologué, gants, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).</p>
LIEU DE LA FORMATION	AUTO ECOLE ESR – 6 Avenue de la Cour de France/91260 Juvisy-sur-orge Piste moto : Ave Irène et Frédéric Joliot-Curie 91130 RIS ORANGIS. (Face à l'ancien hippodrome).
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	M. BOUQUIN Mickaël
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	M. PEDUSSELLE Geoffrey
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER B et mention 2 roues et ayant une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Vidéoprojecteur + lecteur DVD et box multimédia - Boitier réponse associé à un logiciel de suivi pédagogique - Tablette pour mise en situation comme à l'examen - Tableaux blanc + paper-board - Livre de code / Fiches technique moto / code en ligne - Motocyclettes école
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	<p>L'acquisition des compétences se fait par des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations formatives - Évaluations des connaissances sous forme de questionnaires - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation.
A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé.
2. Formation théorique (Code de la Route)
 - Cours en salle portant sur 9 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne
 - Tests d'examen sur les différents thèmes développés
 - Alternance théorie/pratique pour faciliter la mémorisation et par conséquent plus d'efficacité pour formation.
3. Formation pratique
 - 4 compétences générales sont enseignées dont 1 compétence sur air fermée à la circulation.
 - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
 -
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENUS DE LA FORMATION

COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

9 thèmes animés par un formateur diplômé :

- Dispositions légales en matière de circulation routière (panneaux, intersections, croisement, dépassement, arrêt et stationnement)
- Le conducteur (responsabilité, défaillances, permis probatoire, produits psychoactifs)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Réglementation générale et divers (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite (entretien et dépannage)
- Equipements de sécurité des véhicules (installation des passagers, nouveaux équipements)
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blancs

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT AUX ÉPREUVES PRATIQUES DU PERMIS MOTO

COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
2. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
3. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
4. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.

5. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
6. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
7. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
8. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
9. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage.
10. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
11. Réaliser un freinage d'urgence.

COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Connaître et respecter les règles de circulation.
2. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
3. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
4. Adapter l'allure aux situations.
5. Être en mesure de s'arrêter et stationner et de repartir en toute sécurité.
6. Tourner à droite et à gauche
7. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
8. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
4. Communiquer avec les autres usagers.
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
6. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
8. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
9. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
10. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
11. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
6. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage et de son mode de vie/ pressions sociétales